



A la fin du cycle "6e année professionnelle"
ELECTRICIEN
EN RESIDENTIEL, TERTIAIRE ET INDUSTRIEL

l'élève reçoit:

- un Certificat d'Etudes de la 6e Professionnelle,
- un Certificat de Qualification. Il est obtenu à la suite de toutes les unités d'acquis d'apprentissages.

L'élève peut travailler:


- dans diverses entreprises pour entretenir, améliorer, réviser, réparer,
- dans les installations résidentielles,
- dans les installations tertiaires,
- dans les installations industrielles.

ORIENTATION

Au terme des 6 années professionnelles, une 7e professionnelle complémentaire peut être choisie par l'étudiant qui souhaite accroître ses qualifications dans un champ professionnel déterminé.



 Rue Saint-Roch 7
6900 MARCHÉ-EN-FAMENNE

 084 32 01 50

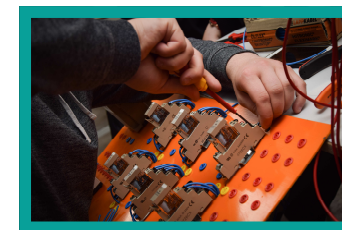
 stroch.marche@sec.cfwb.be

 enseignementlibremarche.be

 Institut Saint-Roch Marche-en-Famenne

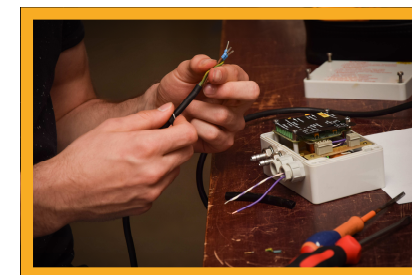


*Transition Technique
Technique Qualification
Professionnelle*



Qualification professionnelle

3e - ELECTRICITE
4e à 6e - ELECTRICIEN
EN RESIDENTIEL, TERTIAIRE
ET INDUSTRIEL ET TERTIAIRE



FORMATION COMMUNE	3 ^e
Education physique	2
Religion	2
Anglais	2
Mathématiques	2
Français	4
Formation historique et géographique	2
Formation scientifique	2
Méthode	1
ELECTRICITE	
Dessin technique	2
Electricité	2
Technologie	2
Travaux pratiques	10
TOTAUX	33

FORMATION COMMUNE	4 ^e	5 ^e	6 ^e
Education physique	2	2	2
Français	4	4	4
Religion	2	2	2
Mathématiques	2	2	2
Formation historique et géographique	2	2	2
Formation sociale et économique	0	2	2
Formation scientifique	2	2	2
Anglais	2	0	0
ELECTRICIEN INSTALLATEUR EN RESIDENTIEL INDUSTRIEL ET TERTIAIRE			
Technologie	4	0	0
Traitement de problèmes techniques	0	6	6
Travaux pratiques	12	12	12
TOTAUX	32	34	34

UAA à partir 4e, 5e et 6e

La **certification par unités** d'acquis d'apprentissage (UAA) désigne un dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités, qui sont des ensembles cohérents d'acquis susceptibles d'être évalués et validés.

Comment est-t-elle organisée?

- L'élève parcourt plusieurs unités d'acquis d'apprentissage (UAA) au cours de ses trois années d'études. Celles-ci correspondent aux savoirs, aptitudes et compétences que l'élève doit maîtriser au terme de sa formation. L'acquis d'apprentissage désigne ce qu'un élève sait, comprend, et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage.
- Les objectifs qu'il doit atteindre sont ainsi plus concrets, mieux définis, dans des délais plus courts, tout en étant mieux adaptés aux exigences du milieu professionnel.
- Chaque unité peut être acquise indépendamment des autres, ce qui permet à l'élève de continuer ses apprentissages. La remédiation est au cœur du dispositif, elle est mise en place dès que l'élève rencontre des difficultés et s'articule autour de lui.
- Au terme de la 6e et 7e année, si l'élève n'obtient pas une ou plusieurs certifications (CESS/CE6P et/ou CQ), il est admis dans le dispositif de fin de parcours complémentaire avec un parcours spécifique établi par le Conseil de classe.
- L'acquisition des unités permet aux jeunes de combiner des parcours professionnels atypiques et personnels tout au long de sa carrière.



L'Installateur électricien est l'ouvrier qualifié qui:

- place et raccorde les circuits électriques résidentiels. Il met l'installation en service et s'assure du fonctionnement correct de ses propres réalisations (installation résidentielle nouvelle ou existante);
- monte et place les canalisations industrielles et boîtiers;
- place et raccorde les composants électriques et les différents tableaux industriels. Il s'assure du fonctionnement correct de ses propres réalisations (installation industrielle nouvelle ou existante);
- monte et place les canalisations tertiaires et boîtiers dans les espaces classiques, les vides de construction (sol et plafond) ou dans les locaux techniques. Il place et raccorde les composants électriques et les différents tableaux tertiaires. Il s'assure du fonctionnement correct de ses propres réalisations (installation tertiaire nouvelle ou existante).

Ces tâches imposent une connaissance du règlement général des installations électriques et des règles de sécurité, d'hygiène et de protection des biens, des personnes et de l'environnement.

Les objectifs principaux de cette formation seront de faire acquérir à l'installateur électricien:

- un savoir-faire pratique,
- des comportements adéquats au niveau de la sécurité et de l'hygiène du travail,
- des qualités de "savoir-être" dans le monde du travail,
- une formation technologique de base et une connaissance de l'appareillage et des équipements,
- un sens aigu du travail bien fait,
- le réflexe de parfaire et de continuer sa formation par tous les moyens mis à disposition.